

Commune d'AVIGNON LES SAINT CLAUDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2019
COMPTE-RENDU

Présents : POETE Yves, DUTEL Nathalie, GUYETAND Sébastien, GREE Brigitte, JOST Sébastien, LANAUD Monique.

Excusés : BAILLY Michel, pouvoir à POETE Yves
PERALTA Sandra, pouvoir à JOST Sébastien
MOLLET Christophe, pouvoir à LANAUD Monique

ORDRE DU JOUR

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018**
- **Informatique : choix d'un prestataire**
- **Recensement de la population janvier 2019 : désignation et indemnités du coordonnateur et de l'agent recenseur**
- **Hangar municipal : maitre d'œuvre**
- **Referendum hôpital**
- **Grand débat national**
- **Projet « Art, Nature et Environnement »**
- **Regroupement des COM COM**
- **Questions et informations diverses :**
- **Orientation budgétaire, investissement 2019**

Séance ouverte à 20 h 15

• **Secrétaire de séance** :

Madame Lanaud Monique se porte volontaire en qualité de secrétaire de séance.

• **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

• **Informatique : choix d'un prestataire**

La commune utilise les logiciels de la société JVS avec prestation du SIDEC depuis 2017.

Mi décembre, un courriel du SIDEC informait la commune de la cessation de cette prestation au 01/01/19.

Etant donné les délais très courts et le caractère unilatéral de cette rupture de contrat, diverses démarches ont été engagées pour aboutir au maintien de cette prestation pour l'année 2019.

• **Recensement de la population janvier 2019 : désignation et indemnités du coordonnateur et de l'agent recenseur**

Pour rappel, M. Bailly Michel a été désigné comme coordonnateur municipal en octobre 2018.

Le conseil municipal désigne Mme JOST Peggy comme agent recenseur.

M. Jost Sébastien sort de la salle du conseil.

Le conseil, vote une indemnité de 1200 € pour l'agent recenseur.

• **Hangar municipal : maitre d'œuvre**

Le maire et Mmes Peralta et Lanaud ont rencontré le 08/01/19, Mmes Vercez (PNR Haut Jura) et Clément (CAUE).

Deux sites étaient étudiés.

Il ressort que le site proche du bâtiment communal présente le meilleur choix. Le site vers la placette de compostage présente plusieurs inconvénients (éloignement, aucun équipement proche, nature du sol, dépollution, instabilité, site en Natura 2000...).

De plus en dehors de l'enveloppe bâtie, cet endroit ne pourra pas prétendre aux diverses aides.

Divers choix sont évoqués au centre du village : accolé à la mairie, à la place de la ferme, vers l'abri bus.

A propos du choix vers la mairie, il paraît possible de partir sur une enveloppe estimative travaux de 80 000 € ht et une enveloppe au coût global de 92 000€ ht (cf. étude CAUE du 9 janvier 2019).

Le conseil municipal demande la concrétisation de la vente de la ferme.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour :

- lancer la consultation de maîtrise d'œuvre
- prendre contact avec les financeurs pour les demandes d'aides : programme LEADER (Parc du Haut-Jura) et programme Région BFC-aide construction bois,

- **Referendum hôpital**

M. le Maire informe le conseil municipal avoir été averti par les services de la sous-préfecture du caractère non officiel de cette démarche.

Cette consultation sous la forme d'un référendum d'initiative locale, aura lieu le samedi de 9 h à 12 h.

Un cahier de doléances, spécial "santé" sera à ouvert ce jour- là.

Mmes Peralta, Lanaud et M. Poète tiendront le bureau de vote.

- **Grand débat national**

M. le Maire fait circuler, par écrit, les thématiques et les questions du grand débat national.

Un cahier de doléances est ouvert en mairie depuis le début d'année. Chacun peut venir y consigner ses remarques, ses revendications. Ce cahier sera transmis selon les modalités prévues le 15 mars à l'issue du grand débat.

- **Projet « Art, Nature et Environnement »**

La réalisation d'une "commande publique" ayant été jugée trop onéreuse pour les finances communales, une nouvelle proposition peut être faite, pour un coût moindre, pour une moindre prestation, sous la forme d'une résidence d'artiste.

Le conseil donne son accord pour continuer à trouver une prestation qui ne dépasse pas 3000 € pour la commune.

- **Regroupement des Communautés de communes du Haut Jura**

Un comité de pilotage a été mis en place pour étudier un éventuel regroupement des communautés de communes du Haut Jura. Le Maire siège dans le collège des communes de 200 à 2000 habitants.

Suite à la première réunion du 14/02/19 quelques idées fortes sont énoncées :

Le regroupement à l'échelle du "Pays du Haut-Jura (5 comcom) est réaffirmé.

Les diverses compétences exercées à divers degrés ne constituent pas un obstacle insurmontable.

Il faut viser une contribution constante des communes et la neutralité fiscale pour le contribuable.

Un bénéfice financier annuel non négligeable doit être dégagé.

La redistribution financière et fiscale entre communes se jouera au sein d'un pacte financier et fiscal.

- **Questions et informations diverses :**

Problème des voitures garées sur la chaussée.

Un courrier sera envoyé aux riverains.

Sans civisme retrouvé, une solution de plus grande ampleur , devra être trouvée. Elle engendrera de nouvelles contraintes pour tous.

Courrier concernant le projet d'acte de transfert de la chaufferie et des équipements par la CCHJSC à la commune.

Recherche d'optimisation du loyer pour le relais Télécom.

- **Orientation budgétaire, investissement 2019**